

LA SÉANCE D'INFORMATION PRÉALABLE À L'AFFECTATION

La Séance d'information préalable à l'affectation a pour but de familiariser les employés et leurs conjoints aux Directives sur le Service extérieur (DSE) qui s'appliquent dès que l'employé reçoit son avis d'affectation. Les DSE peuvent influencer sur les rapports entre employeur et employé, ainsi que sur la façon de vivre des employés, c'est pourquoi la séance d'information préalable à l'affectation en informant les employés et leurs familles sur tous les services offerts avant, pendant et après l'affectation tente de prévenir les problèmes, de réduire au maximum les désagréments et d'éviter les frustrations résultant d'une préparation inadéquate avant l'affectation. Au cours de la séance, des représentants des divers services de l'Administration centrale, ainsi que ceux des autres ministères, offriront une information précise, récente et pertinente et répondront aux questions touchant tous les aspects de la préparation à une affectation à l'étranger. Du mois de mars au mois de juin, une séance de deux jours se tiendra chaque semaine dans la salle de conférence du Centre des services à l'affectation (ADTB). La coordonnatrice des arrangements pré-affectation informera chaque employé et son conjoint de la date d'une séance. Bien que l'expérience démontre qu'il est préférable que le conjoint assiste à la même session que l'employé, si cela n'était pas possible des arrangements pourront être pris afin que tous deux profitent des services offerts.

Voici quelques-uns des sujets habituelle-

ment traités lors de cette séance: lors de la première journée, on obtient une vue d'ensemble des Directives sur le Service extérieur (DSE) avec un examen plus détaillé de la DSE-15/Réinstallation: inventaire; limites de poids, expédition d'une voiture particulière, préparatifs de voyage, escales, voyages à la recherche d'un logement, faux frais de réinstallation, etc; puis on traite des directives ayant trait au prêt à l'affectation (DSE-10), la péréquation du traitement (DSE-55), la prime du service extérieur (DSE-56), l'indemnité différentielle de mission (DSE-58). Après ce survol des DSE le représentant d'une banque locale vient nous rappeler à tous l'importance de régler tous nos problèmes financiers avant de quitter le Canada. Au cours de la deuxième journée, le médecin responsable de la Clinique outremer de Santé et Bien-être social Canada parle du rôle des médecins de Santé et Bien-être dans les missions ainsi que de quelques faits saillants sur la meilleure façon de demeurer en bonne santé à l'étranger; puis un représentant de Douanes et Accise nous informe sur la valeur des effets que nous pouvons rapporter sans payer de droits de douane et taxes, sur les exigences concernant les déclarations douanières et sur les lois fédérales qui régissent l'importation de certaines marchandises, sur les exemptions personnelles, les restrictions, etc.

Un représentant de la section du Protocole vient nous renseigner sur les privilèges et immunités diplomatiques et consulaires et

les conventions internationales qui les gouvernent. Le conseiller en matière de sécurité personnelle du Ministère vient parler de la sécurité personnelle à nos missions à l'étranger; le gestionnaire de la salle du courrier clarifie quelques points au sujet des privilèges de courrier personnel via la C.P. 489 ou la C.P. 500; et finalement un représentant de la Section des réclamations de l'assurance-santé et hospitalisation rappelle aux employés de changer leur régime d'assurance-santé provincial pour celui du Canada.

Voilà donc deux jours bien remplis! Elles serviront à sensibiliser l'employé du service extérieur et son conjoint aux conditions et aux répercussions d'une affectation à l'étranger ainsi qu'à les aider à se préparer à une affectation et à certains aspects de la vie à l'étranger. Pour de plus amples renseignements sur la séance d'information préalable à l'affectation, veuillez communiquer avec Maryse Leroux au 992-2221.

EMPLOI DES CONJOINTS

Profils d'emploi des conjoints

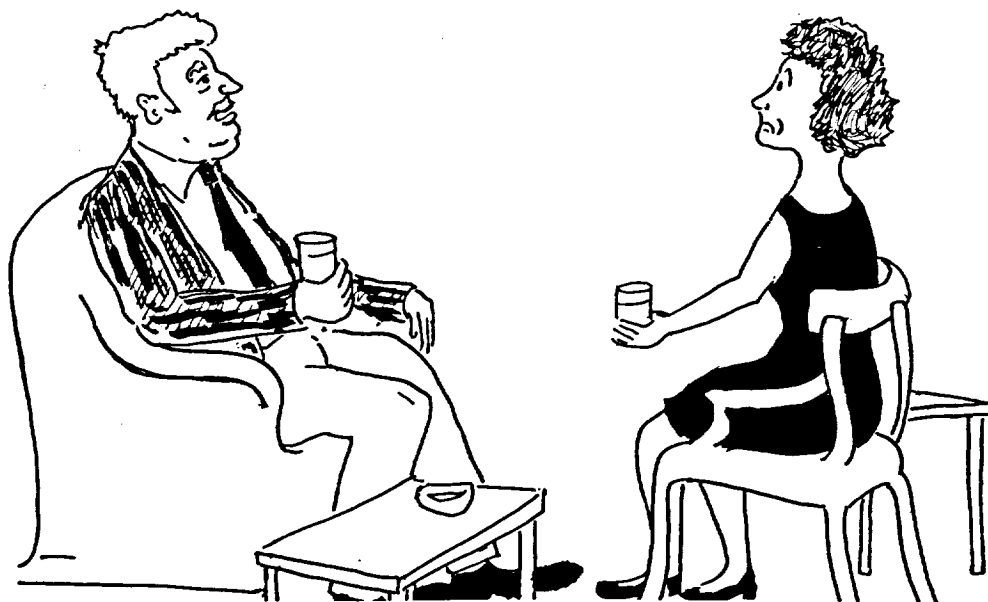
Jusqu'ici, le Centre a reçu 184 profils, qui ont été versés dans la banque de données. Ils serviront à déterminer les connaissances et les capacités des conjoints des employés du service extérieur, afin de leur assurer les programmes d'orientation et de formation dont ils peuvent avoir besoin. Les personnes qui n'ont pas encore envoyé leur profil et qui désirent le faire sont priées de contacter le Centre des services à l'affectation.

Possibilités d'emploi à l'étranger

Afin d'aider les conjoints à trouver du travail à l'étranger avant leur départ en affectation, nous avons besoin de certains renseignements, notamment des noms et adresses des employeurs actuels et éventuels à l'étranger, ainsi que d'une brève description de la nature du travail qu'ils seraient susceptibles d'offrir. Afin de rassembler ces renseignements, toutes les missions, à l'exception de celles qui se trouvent aux États-Unis, ont été autorisées à engager sous contrat les conjoints d'employés canadiens pour la réalisation de ces enquêtes. Le 1^{er} février 1985, 22 missions nous avaient fait savoir qu'elles l'avaient déjà fait.

Dans le numéro 4 de *Liaison*, du mois d'octobre, nous avons indiqué à nos lecteurs qu'un accord de réciprocité relatif à l'emploi était censé exister avec la Corée du Sud. Malheureusement, ce n'est plus le cas. Le Ministère essaie actuellement de négocier un accord.

Dip Doodles par Vic Lotto



"...mais, chérie, le Directeur du programme me dit que peindre l'intérieur de la résidence gris-souris permettra de grandes économies".